

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2023-055

Séance du 14 novembre 2023

**L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS
ET LE QUATORZE NOVEMBRE À 20 HEURES 30,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2023.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,
COURTOIS Sandrine, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN
Stéphane, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine,
VÉLON Guillaume.

Excusés : PAUGET Antoine (pouvoir à BOUTON Chloé),
FAVIER Alexis.

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane.

**OBJET : Entretien des chemins communaux : choix de l'entreprise pour le
programme 2023 d'apport de cailloux.**

Monsieur l'Adjoint délégué à la voirie explique qu'une estimation d'un besoin de 150
tonnes de cailloux a été faite en lien avec l'agent technique en charge de l'entretien de la
voirie.

Trois devis ont été demandés pour la fourniture de 150 tonnes de concassés 0/31,5 avec
livraisons en semi-remorques.

M. l'Adjoint délégué à la voirie présente les propositions de tarifs :

- DANNENMULLER : 2 939,40 € TTC,
- FONTENAT AG : 2 786,40 € TTC,
- LAFARGE – FAMY : 2 552,40 € TTC.

Le mieux disant étant la société LAFARGE - FAMY, il est proposé de retenir son offre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DÉCIDER de retenir le devis de la société LAFARGE - FAMY pour la fourniture de 150 tonnes de cailloux, pour un montant total de 2 552,40 € TTC ;

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2023 ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de retenir le devis de la société LAFARGE - FAMY pour la fourniture de 150 tonnes de cailloux, pour un montant total de 2 552,40 € TTC ;

PRÉCISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2023 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 14 novembre 2023

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

